

Préfecture de l'Aube

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la SAS EOLE DES VIGNOTTES pour l'implantation de sept aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de RHÈGES

Il est procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS EOLE DES VIGNOTTES pour l'implantation de sept aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de RHÈGES, du lundi 19 février 2024 à 14h00 au jeudi 21 mars 2024 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut consulter le dossier en mairie de RHÈGES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis.

Le dossier est accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube : www.aube.gouv.fr dans l'onglet « Publications »,
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou courriel (pref-ep-eolien-lesvignottes@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant le déroulement de celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Thierry DIANNE, directeur général des services en retraite, commissaire enquêteur, assure des permanences en mairie de RHÈGES, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- lundi 19 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 7 mars 2024 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 21 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de RHÈGES aux jours et heures habituels d'ouverture,
- reçues par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés,
- adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
 - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de RHÈGES – 2, rue de l'École à RHÈGES (10170),
 - soit par courriel, à l'adresse suivante : pref-ep-eolien-lesvignottes@aube.gouv.fr. La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à 40 Mo.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société Calycé Développement, par courriel à dorothee@calyce.dev ou par voie postale, La Loge Lionne à BREVONNES (10220) ainsi qu'auprès de la

préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-ep-eolien-lesvignottes@aube.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et à la mairie de RHÈGES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.